

## Procès de Charlie Hebdo : l'écrasante responsabilité des islamistes politiques et de leurs alliés



La responsabilité personnelle des terroristes reste entière mais elle s'inscrit dans un environnement culturel et politique qui ne fait rien pour dissuader les apprentis djihadistes de passer à l'acte. Même si les islamistes politiques n'appellent jamais au terrorisme, leurs discours entretiennent le terreau qui fait riper nombre d'enfants perdus d'une société française atomisée et en pleine crise du sens.

Avec Guylain  
Chevrier

**Atlantico.fr : Dans [un article publié dans le journal Le Monde](#), de nombreux chercheurs entendent montrer que la motivation religieuse ne serait pas centrale chez les terroristes. Par quoi les terroristes sont-ils poussés pour passer à l'acte ?**

**Guylain Chevrier :** L'article, publié dans le contexte de l'ouverture du procès des attentats de janvier 2015, nous dit qu'il « ne faut pas surévaluer les motivations religieuses des terroristes », au risque de masquer d'autres éléments tout aussi décisifs motivant les auteurs d'attentats. C'est une thèse connue, qu'il faudrait éviter de faire tourner au déni de la place d'une pensée religieuse radicale, centrale dans la cristallisation du terrorisme contemporain. S'il y a des motifs personnels qui poussent à l'engagement dans le djihad, et moins, semble-t-il selon des témoignages, uniquement des motifs religieux, ne soyons pas naïfs, l'un ne va pas sans l'autre. Car il y a bien dans le coran, quelques exhortations au djihad à faire respecter l'islam de la façon la plus brutale, et sans celles-ci, on se demande bien pourquoi les terroristes passeraient à l'acte aux cris d'Allah Akbar : "Ceux qui ne croient pas à Nos versets, Nous les brûlerons bientôt dans le feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consommées, nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtimement..." (Sourate 4, 56), etc.

Les témoignages des djihadistes, sur lesquels on prend appui pour lancer certaines affirmations, ne doivent pas nous laisser oublier qu'il peut il y avoir aussi chez eux une part de taqya. Il faut à tout prix à leurs yeux dédouaner leur religion pour mieux en assurer le projet.

On sait que le petit village de Lunel, dans l'Hérault, a été le théâtre de nombreux départs de djihadistes, qui auraient été endoctrinés par le mouvement fondamentaliste tabligh. Cet islamisme de prédication très prosélyte prône une vision ultra-rigoureuse et littérale de l'islam. Ils fréquentaient [la mosquée Al baraka dite « infiltrée » par ce mouvement](#) « D'après un « converti » de Lunel, interrogé par *Libération* en novembre 2014, au moins deux des jeunes de la ville tués en Syrie ont été radicalisés par ce mouvement fondamentaliste : « Raphaël et Ahmed faisaient partie d'un « groupe de parole monté par des « frères » du Tabligh. Ils explicitaient en français les hadiths [citations du prophète, ndlr]. Ils visitaient les malades isolés à l'hôpital... [...] On sentait un sentiment de fraternité entre eux. Ils disaient que l'islam ignorait les nationalités... » Voilà bien des choses oubliées pour laisser penser que la religion, dans sa version intégriste, n'aurait pas toujours directement à voir avec le djihad. Le mouvement tabligh ne vise pas un public éduqué, mais une population déshéritée, immigrée, avec pour but une « islamisation voire une réislamisation « par le bas ». Ce qui fait écho au fait

que bien des djihadistes ne sont pas des spécialistes de l'islam mais n'en sont pas moins fanatisés et déterminés par une lecture radicale de cette religion, que l'on fait pour eux. Le président de l'Union des musulmans de Lunel de l'époque avait refusé de condamner ces départs, bien au contraire. [Autre exemple, dans l'Obs enquête](#), on nous parle de « Yacine, Mohammed et Mourad, les copains de la Meinau, une cité de Strasbourg (...) et leur complice, Miloud, les frères niçois Marc et Jordan » avec des intentions qui n'ont rien à voir avec la destinée d'une « mère Teresa » ou le simple engouement pour les « jeux vidéo » de guerre, comme en témoigne le mot laissé par l'un d'entre eux : "Je vais mener une vie qui ait un vrai but et un vrai sens [...] On se bat pour Allah [...] pour l'instauration de la charia [sic]." Des centaines de jeunes Français, exaltés, fanatisés, sont partis ainsi pour la "guerre sainte" en Syrie, que l'article nomme « les fous d'Allah », en ne s'y trompant pas.

Pour le psychanalyste Fethi Benslama, « *le djihadiste adhère à une croyance collective très large, alimentée par le réel de la guerre à laquelle on lui offre de prendre une part héroïque, moyennant des avantages matériels, sexuels et de pouvoir* » Pour illustrer ce propos, le martyr ne saurait avoir de sens sans être replacé dans le cadre de la croyance religieuse, au regard de l'idée d'un paradis promis, dévalorisant assez la vie terrestre pour donner une charge positive à ce sacrifice suprême de sa vie, propre à une qualification pour le seul monde vrai, celui après la mort. C'est cette idéologie religieuse poussée dans ses retranchements jusqu'à la folie, qui héroïse ce suicide. Sans cela, point de djihad.

Concernant l'attrait du djihad, par-delà l'aventure qu'il peut représenter pour des individus déjà délinquants qui y voient le moyen de faire parler les armes, on ne peut comprendre la violence absolue de ces soldats de dieu, qui décapitent, torturent, violent, s'amuse à traîner les corps décharnés de leurs ennemis derrière des voitures, révélant une anti-humanité qu'on croyait avoir atteint son sommet suprême avec la shoah, sans faire appel à ce qui définit le groupe religieux. Un niveau d'interdits religieux extrêmement violents à l'intérieur du groupe des purs, que traduit très bien la charia appliquée à la lettre, par opposition au dehors, au groupe des impurs au regard desquels tout est permis au contraire, laissant s'exprimer une violence alors absolue. Le religieux est partout dans le djihad, et le croyant qui prie ne connaît parfois que la prière et quelques références essentielles qui suffisent à en faire un combattant. Le principal résidant dans la motivation extérieure, celle d'un monde désigné comme l'ennemi par diabolisation, qui rabat sur le groupe religieux l'individu, comme son salut, et la guerre islamique, comme sa rédemption au regard d'un passé souvent considéré comme impur avant la radicalisation, avec un paradis au bout dont la qualification sera couronnée par le martyr.

## **La responsabilité personnelle des terroristes est-elle favorisée par un environnement culturel et politique qui ne fait rien pour les dissuader de passer à l'action ?**

Le communautarisme reste le premier terreau de la radicalisation, comme en témoigne un rapport du Sénat sur le sujet. Ce que l'Elysée a renommé du terme « séparatisme ». L'enfermement religieux, ce sont des murs qui se dressent entre la communauté et la société, à l'intérieur desquels on applique le principe qui veut que la loi religieuse soit supérieure à la loi commune. Il suffit de se référer à la prolifération des certificats de virginité pour s'en convaincre, demandés aux médecins, pour justifier de la pureté de celle qui est promise, pratique pouvant révéler un mariage arrangé, sinon forcé. Ils devraient être interdits.

On [sait par la note interministérielle](#) publiée sur le sujet, dans le contexte de l'intervention du président de la République à Mulhouse contre le « séparatisme » en février dernier, que dans certains quartiers, on va jusqu'à appliquer en matière d'héritage la doctrine du coran selon laquelle la femme ne bénéficie que de la moitié de la part dévolue à l'homme (Sourate 4, 11-12). Ainsi, en portant la loi religieuse dans les pratiques quotidiennes au-dessus de la loi commune, on encourage l'affrontement culturel et religieux avec la société française, qui porte la loi civile au-dessus des différences, et donc l'égalité hommes-femmes, comme d'ailleurs la liberté de conscience, droit de changer de religion ou de ne pas croire. On aura alors toute facilité pour présenter le principe de laïcité qui la caractérise, séparation des Eglises et de l'Etat qui justifie de ne pas avoir de traitement privilégié pour une religion ou une autre, comme un instrument tourné contre l'islam, renversant le sens de la réalité. Le terrain est préparé pour la rencontre éventuelle avec un endoctrineur, qui récupérera cette situation d'incompréhension et de malentendu, avec sa révolte, sa colère. Comme le signifiait un rapport de l'Institut Montaigne sur le sujet, près de 30% de nos concitoyens de confession musulmane considèrent que la charia est au-dessus du droit et, dans le même ordre de grandeur, la religion comme un instrument de révolte contre la société. Nous devons nous en inquiéter, car rappelons-le, nous sommes face à un phénomène d'enfermement communautaire religieux qui s'amplifie, comme en témoigne certains signaux. Tels que, le passage de 2% de cas bloquants pour motifs religieux dans l'entreprise à 9,5% en moins de 10 ans (Source OFFRE), et un voile qui ne cesse de se développer, 24% des femmes se déclarant comme musulmanes disaient porter le voile en 2003, alors qu'elles sont aujourd'hui 31%, selon une étude de l'Ifop (septembre 2019). Le salafisme gagne du terrain, on le sait aujourd'hui par de nombreuses études, surtout chez les jeunes, ce qui tend à freiner toute intégration de ces derniers à nos principes et valeurs. Si on rajoute que le ministère de l'Intérieur dans la dernière livraison du nombre de faits racistes et xénophobes qui ont fortement augmentés, attribue cette augmentation à une « montée d'extrémismes identitaires », et donc aux fractures identitaires qui frappent notre pays, on comprend que loin d'avoir avancé vers des solutions, les risques ne cessent de croître avec le nombre de radicalisés recensés.

Malheureusement, le contexte politique actuel n'a rien de favorable pour y résister. Lors des dernières élections municipales, on a vu de nombreuses listes, particulièrement vertes, mais pas seulement, jouer la carte du clientélisme religieux, en mettant des femmes voilées en avant ou des responsables religieux. Ce que j'ai développé dans vos colonnes lors des dernières élections municipales en listant des cas précis. On a de plus passé un cap de banalisation inquiétant dans ce domaine avec cette élection. Il faut dire que cela va dans le sens d'un Conseil d'Etat qui n'a cessé de prendre des positions favorables aux dérogations de la loi de séparation de 1905, en suivant les pratiques des élus locaux.

Il y a aussi un contexte d'une confusion entretenue par nos gouvernants qui ont le plus grand mal à définir au juste ce qu'est la laïcité, à l'image d'un discours toujours attendu du président de la République sur ce sujet. La volonté d'accompagner le culte musulman dans son organisation par l'Etat, ce que Monsieur Castaner lorsqu'il était ministre de l'Intérieur qualifiait d'œuvre laïque, qui est tout son contraire, n'arrange rien. On a donné au Conseil français du culte musulman une mission de quasi contrôle des populations s'y référant, tel un parti unique de nos concitoyens se réclamant de ce culte, pour s'étonner ensuite de candidats communautaires aux élections. Comment croire qu'en formant des imams et en encadrant plus ou moins les financements de ce culte, on viendra à bout des risques que nous fait courir le retour du religieux dans le politique ? Le système éducatif lui-même reflète cet état des problèmes, quant au réel caractère laïque de notre République, puisqu'on y valorise à outrance l'enseignement du fait religieux sans approche critique, sous prétexte de prendre en compte les différences et de ne pas exclure. Sans compter encore avec l'ONU qui réclame à la France régulièrement qu'elle lève ses réserves sur le Pacte international des droits civils et politiques, qui place la reconnaissance des

---

minorités sur le même plan que l'égalité.

## **Malgré un discours qui n'appelle jamais au terrorisme, comment l'islam politique entretient-il le terreau qui amène certains enfants à s'intéresser au djihad ?**

Par une radicalisation du discours procédant par amalgame, en rabattant tout problème social sur le plan des discriminations selon l'origine, la couleur, la religion. En exaspérant ce thème pour jouer sur une victimisation à outrance qui autorise toutes les attaques et encourage le conflit, voire la violence. Dans cette logique, le plus dangereux est ce faisant, de faire passer l'acte délinquant pour un acte politique légitime. On dit souvent que les djihadistes ont été endoctrinés en prison, laissant penser que ce serait leur enfermement avec des intégristes qui en serait toujours responsable. Mais c'est la rencontre entre le « hors la loi » de la délinquance et celui de l'intégrisme religieux qui rejette la république, d'où vient l'un des plus grands dangers. Et qui s'opère le plus souvent à l'abri de la communauté, dans le quartier, voire en étant approché à la mosquée. L'intégriste va donner un sens au « hors la loi » du délinquant qui est celui d'une révolte légitime contre une république qui serait tournée contre sa religion, parce que ne la laissant pas imposer ses règles au politique. On va ainsi héroïser la violence du hors la loi, en lui donnant un sens positif, avec un caractère de purification pouvant conduire au pire. C'est un renversement de sens de la réalité qui va culminer dans la transformation de la personnalité de l'individu, passant sous emprise.

Dans ce prolongement, on voit se rejoindre une certaine extrême gauche qui justifie les violences urbaines, défend des délinquants sur le thème des violences policières en inversant la charge, dans le sens d'un procès de la République, et des militants islamistes qui revendiquent de mener leur combat au nom de leur foi portée au-dessus de tout contre la société. On a laissé depuis des années fructifier des organisations, des groupuscules violents, qui n'hésitent pas à menacer physiquement ceux qu'ils désignent comme leurs adversaires, les interdisant de parole, jusque dans l'Université, menaçant la démocratie, dans un contexte de retour de la race dans le débat public, qui cherchent l'affrontement.

On ne doit pas non plus sous-estimer que l'islam n'est pas qu'une religion, c'est un projet politique et social. De plus, le fait de considérer le coran comme incréé, car donné directement de dieu au prophète, interdit selon une tradition qui s'est répandue, toute contextualisation, historicisation de ce texte, toute critique ou remise en cause. Ce qui constitue déjà un terrain favorable à un différend avec la République, qui est un autre argument utilisable par certains en faveur d'une radicalisation qui n'en manque pas.

Ces incriminations reviennent surtout à un unique enjeu, l'acceptation d'une conception laïque du rapport au religieux, posant le principe de la supériorité de la loi commune en matière de vie en société, laissant la religion dans l'espace privé. C'est cela qu'il faut faire progresser si l'on veut croire dans le caractère soluble de l'islam dans notre République et donc, en faisant tout pour ne pas encourager le contraire.

## **En alimentant la victimisation d'un pan de la société française, les dénonciateurs de l'islamophobie ont-ils une part de responsabilité dans la radicalisation ?**

Le terme « islamophobie » a envahi le débat politique sur la place de l'islam dans notre société, postulant une hostilité permanente et générale envers l'islam en France. Il servirait ainsi la défense des musulmans. C'est la grande cause affichée du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). Une victimisation sujette à caution, au regard d'un concept « d'islamophobie » systématiquement mobilisé pour contester les lois de la République, dont la laïcité est la principale cible. On sait son effet d'amalgame, rapportant à la notion de phobie toute critique de l'islam, il sert à enfoncer les portes de toute restriction à ce culte.

Un manuel en islamophobie (Abdellali Hajjat, Marwan Mohammed, *Islamophobie, Comment les élites françaises fabriquent le « problème » musulman* », La Découverte/ Poche. Paris, 2013, 2016.) explique : « l'hostilité à l'encontre des musulmans se traduit presque quotidiennement par des discours stigmatisant, des pratiques discriminatoires ou des agressions physiques... ». Il existerait ainsi en France une militance en faveur « de mesures législatives d'exception ou de pratiques discriminatoires à l'encontre des musulmans », « un régime juridique dérogeant de droit commun ». De quoi s'agit-il ? « Les écoles publiques, où l'on interdit aux jeunes filles de porter un signe religieux « ostensible » (hijab ou bandeau assorti d'une jupe longue) [...] où on oblige des enfants musulmans à manger de la viande non halal à la cantine... ». Ce procès de l'école est démonstratif de la méthode utilisée pour inverser le sens des choses, en voulant faire croire que l'école laïque serait faite pour empêcher les musulmans de pratiquer librement leur religion, lorsqu'il s'agit d'une interdiction des signes ostentatoires religieux qui concerne toutes les religions. Une laïcité de l'école qui poursuit ce but d'intérêt général décrit par Jules Ferry, concernant la transmission du savoir qui émancipe : « Il faut séparer les croyances qui sont personnelles, libres et variables, des connaissances qui sont communes et indispensables à tous » (Extrait de la lettre qu'il adresse aux instituteurs en date du 17 novembre 1883, au lendemain de la création de l'École publique républicaine). Ce qui est, en revanche, sans contestation possible, c'est que la loi du 15 mars 2004, qui pose cette interdiction en réaffirmant la laïcité de l'école, a été rendue nécessaire par la volonté de certains d'y imposer le port du voile islamique. Rien qui ne soit donc tourner contre l'islam, mais l'application d'une règle qui préexistait à sa présence marquante dans notre pays. « L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat », tel que cela est inscrit dans nos institutions depuis la Constitution de la IV<sup>e</sup> République (1946). On voit bien qu'en réalité, cet argumentaire sert à justifier l'attaque de cette institution républicaine par des militants de l'islam politique, avec la volonté de la remettre en cause, pour y imposer la règle religieuse. La mise en avant de l'islamophobie se révèle ainsi bien plutôt servir une conception agressive du religieux, que de défendre la non-application du droit commun à des croyants. Cette démarche ne peut que participer d'un climat de griefs qui excite les esprits, en désignant la République comme l'ennemi. L'usage du terme islamophobie est porteur d'incompréhension bien pensées et d'affrontement, à n'en pas douter. Le fait que la Commission nationale consultative des droits de l'homme l'ait adopté comme référence dans ses rapports sur le racisme, n'est que l'une des nombreuses défaillances de nos élites face à un phénomène de radicalisation religieuse qui s'y alimente, et dont les dangers restent sous-estimés.